

ANNEXE A LA CHARTE DES RANDONNEES

Recommandations pour le choix des randonnées.

Il faut distinguer :

- les périodes de reprise d'activités comme en septembre après 2 mois d'arrêt, ainsi que la reprise de l'activité estivale à partir de mars.
- la saison dite hivernale du 01/11 au 01/03 où les jours courts, impactés par le changement d'horaire sont peu propices aux pique-niques

Les types de randonnées :

Type		Période	Heure de départ (au plus tôt)	Longueur maxi	Dénivelée maxi	IBP maxi
Grandes	Journée	01/09 au 31/10 et 01/03 au 30/06	8h00	25 km	1000 m	95
Grandes	Journée	01/11 au 28/02	9h00	18 km	800 m	65
Grandes	1/2 journée	01/11 au 28/02	13h	14 km	600 m	60
Moyenne	Journée	01/09 au 30/10 et 01/03 au 30/06	9h00	16 km	600 m	70
Moyenne	1/2 journée	01/09 au 30/10 et 01/03 au 30/06	13h00	13 km	450 m	50
Moyenne	1/2 journée	01/11 au 28/02	13h00	11 km	350 m	45
Petites	1/2 journée	01/09 au 30/10 et 01/03 au 30/06	13h15	13 km	200 m	40
Petites	1/2 journée	01/11 au 28/02	13h15	10 km	150 m	35
Douces	1/2 journée	01/09 au 30/06	13h30	6 km	70 m	25

La reprise de l'activité se fera sur au moins sur 2 semaines. Les valeurs maximales du tableau ci-dessus seront abaissés d'au moins 20 % la première semaine et au moins 10% la semaine suivante avant de reprendre progressivement des valeurs plus importantes. L'IBP des grandes randonnées sera limité à 65 lors des 2 premières sorties de septembre

Lieu des randonnées, en période hivernale il est conseillé d'en limiter la distance de Bourg en Bresse (état des routes, risques de verglas, temps de transport). Il faut aussi tenir compte de l'utilisation des équipements spéciaux obligatoires pour circuler dans les communes de montagne.

Validé par le CA le